

RAPPORT ANNUEL 2015

ASSAINISSEMENT



Le mot du Président



Le contexte économique global est resté très tendu en 2015, ce qui continue d'entraîner des conséquences défavorables pour le SYDED, notamment la baisse sensible des prix de reprise des matériaux et la restriction des soutiens à l'investissement. Les surcoûts qui découlent des diverses évolutions réglementaires se ressentent aussi pour l'ensemble des compétences. Néanmoins, grâce à une gestion rigoureuse, l'ensemble de nos missions et projets ont pu être poursuivis sans entrave.

Dans le domaine du **Traitement des Déchets**, l'engagement du SYDED en faveur de la valorisation et la réduction a été reconnu par sa sélection parmi les candidats à l'appel à projet national "Territoire zéro déchet, zéro gaspillage". Pour mener à bien les actions prévues dans cet ambitieux programme, des référents "environnement" ont été désignés dans la plupart des communes. L'impact positif de leur intervention s'est déjà fait ressentir par le développement du compostage individuel et collectif notamment.

Dans un souci d'améliorer le service rendu aux usagers de plus en plus nombreux des déchetteries, un nouvel équipement complété d'un espace réemploi a ouvert ses portes à Gourdon.

L'activité **Bois-énergie** a été marquée sur le plan de l'investissement par le lancement de la construction du réseau de chaleur de Gourdon, le plus important du SYDED à ce jour. En parallèle, compte tenu de l'évolution du parc, l'équipe de maintenance a été renforcée ce qui a permis d'agir en préventif et de diminuer le nombre de pannes. En revanche, la forte baisse du prix du fioul a nécessité d'apporter des explications aux abonnés sur le mode de calcul tarifaire et de présenter une analyse comparative à plus long terme.

Cette année, l'activité **Eau Potable** a suivi son cours sans évolution majeure. Les forts orages survenus au mois d'août ont évité de justesse les effets d'une période de sécheresse particulièrement critique. A contrario, les pluies abondantes de fin d'année ont engendré des problèmes de qualité sur plusieurs sources d'approvisionnement, touchant, dans certains cas, de nombreux abonnés. Ces phénomènes ont à nouveau mis en évidence la nécessité de travailler sur les moyens de garantir la ressource pour tous et à tout moment.

En matière d'**Assainissement** aussi, l'activité s'est poursuivie dans la continuité. La finalisation de l'étude sur l'élimination des boues d'épuration trop riches en cuivre a permis de trouver des solutions pour diminuer les quantités inaptes à un retour au sol et éviter ainsi des traitements très onéreux.

Pour l'activité **Eaux Naturelles**, il faut souligner l'organisation mise en place pour amplifier l'impact de l'opération Big Jump en partenariat avec un nombre croissant de structures participantes et un écho accru dans la presse.

Globalement, l'année 2015 a été marquée par les prémices de la réforme sur la réorganisation territoriale dans le département, qui se poursuivra en 2016 et qui peut avoir un impact conséquent sur les missions du SYDED dans les années à venir. Je souhaite et espère que la solution finalement retenue, soit le résultat d'une réflexion menée par l'ensemble des collectivités concernées dans l'intérêt commun de la population qui habite ce territoire.

Gérard MIQUEL

SOMMAIRE

SYDED

Présentation du SYDED du Lot.....	4
Forme juridique	4
Compétences.....	4
Adhérents	4
Organisation	5
Moyens humains.....	6
Moyens matériels.....	7
Bilan financier global	8
Faits marquants.....	9

ASSAINISSEMENT

Avant-propos	12
Assistance à l'assainissement collectif des eaux usées.....	13
Principe.....	13
Contexte départemental de l'assainissement collectif	14
Adhésions	16
Interventions	17
Projets.....	18
Financement.....	19
Traitement des boues de STEP	20
Principe.....	20
Étendue de la compétence	20
Contexte départemental des boues.....	20
Adhésions	21
Interventions	22
Projets.....	23
Financement.....	23
Assistance à l'assainissement non collectif des eaux usées.....	24
Principe.....	24
Étendue de la compétence	24
Adhésions et contexte départemental	24
Interventions	25
Projets.....	27
Financement.....	27

En savoir PLUS...

Actions de communication.....	30
Pour les scolaires	30
Pour le grand public.....	30
Pour l'accompagnement des référents environnement	31
Prévention des risques	32
Santé - Sécurité	32
Environnement.....	32

PRÉSENTATION DU SYDED DU LOT

FORME JURIDIQUE

■ UN SYNDICAT MIXTE OUVERT ET À LA CARTE

Le SYDED est un **organisme public**, administré par des élus : **chaque collectivité adhérente est représentée** au sein du SYDED par des élus locaux réunis en Comité Syndical. Il regroupe des communes, des groupements de communes (syndicats, communautés de communes), ainsi que le Conseil général. Il gère 5 compétences distinctes. L'adhésion des collectivités est facultative.

■ UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (EPIC)

Les méthodes de gestion s'apparentent à celles des entreprises industrielles et commerciales :

- gestion du personnel selon le régime de droit privé,
- fonctionnement basé sur des activités de type industriel, avec une notion de productivité,
- comptabilité proche des entreprises privées.

■ UN MODE DE GESTION EN "RÉGIE DIRECTE"

Le SYDED assure lui-même la gestion du service public.

COMPÉTENCES

- **Traitement des déchets ménagers et assimilés :**
 - Tri des déchets recyclables et valorisation du verre
 - Traitement des déchets non valorisables
 - Gestion d'un réseau de déchetteries, compostage des végétaux et valorisation du bois
- **Bois-énergie et développement des énergies renouvelables :**
 - Réalisation de réseaux de chaleur
 - Gestion des réseaux de chaleur
 - Développement des énergies renouvelables
- **Eau potable :**
 - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
 - Gestion des ressources en eau potable
 - Exploitation des équipements
- **Assainissement des eaux usées :**
 - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
 - Prise en charge du transport des boues et de leur traitement
 - Gestion du service et des équipements
- **Connaissance et assistance à la gestion des eaux naturelles :**
 - Suivi de la qualité des milieux aquatiques
 - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes

ADHÉRENTS

Les collectivités locales sont libres d'adhérer aux différentes compétences du SYDED, en fonction de leurs besoins sur leurs territoires.

"DÉCHETS"	"BOIS-ÉNERGIE"	"EAU POTABLE"	"ASSAINISSEMENT"	"EAUX NATURELLES"
7 collectivités chargées de la collecte des déchets ménagers	13 collectivités pour la gestion de réseaux de chaleur	64 collectivités chargées de la gestion de l'eau potable	132 collectivités chargées de l'assainisse- ment des eaux usées	24 collectivités chargées de la gestion des eaux naturelles
338 communes du Lot + 5 de l'Aveyron	12 réseaux 1 057 abonnés	Adhérents : 28 MOE AMO, 34 DSP GSP, 5 prod°	Adhérents : 10 ANC, 122 AC, 92 Boues	4 réseaux de suivi 22 sites de baignade

180 533 habitants (pop. municipale INSEE 2015).

202 619 habitants (pop. DGF 2009 : population totale + résidences secondaires)

ORGANISATION

En tant qu'organisme public, le fonctionnement du SYDED est basé sur une organisation à 2 niveaux : le décisionnel et l'exécutif.

■ LE NIVEAU DÉCISIONNEL : LES ÉLUS

Chaque collectivité adhérente est représentée, au sein du SYDED, par des élus locaux réunis en Comité Syndical. C'est dans le cadre de cette assemblée délibérante que sont prises les décisions concernant la politique générale et la gestion des activités du SYDED. Ce comité élit le Président et les Vice-présidents.

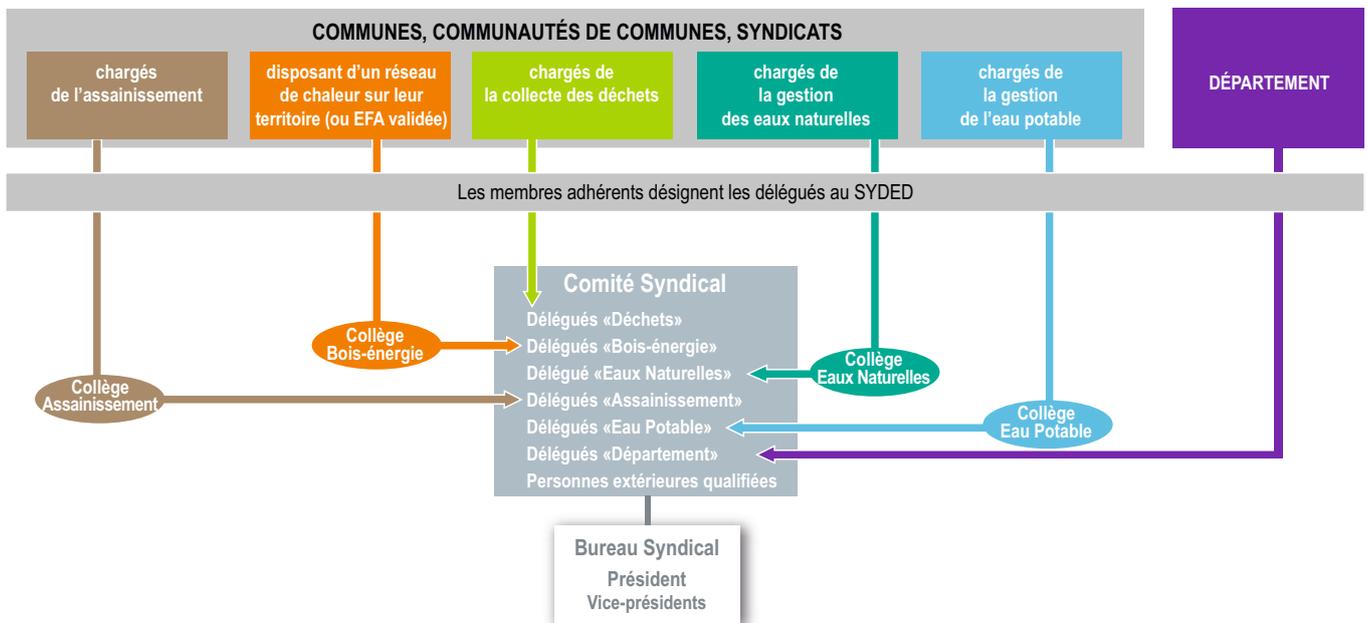
La plupart des décisions prises par le Comité Syndical font auparavant l'objet d'un travail de réflexion mené par les élus, assistés par les services du SYDED, au sein de :

• 5 Commissions spécifiques :

- Finances et administration générale,
- Déchets,
- Assainissement,
- Eau Potable,
- Communication.

• 4 Collèges :

- Assainissement,
- Eau Potable,
- Eaux Naturelles,
- Bois-énergie.



■ LE NIVEAU EXÉCUTIF : LE PERSONNEL

Les agents du SYDED, organisés dans différents services et répartis sur divers sites d'exploitation du département, se chargent de la mise en œuvre des décisions prises par les élus.

MOYENS HUMAINS

Effectif total au 31/12/2015 : 287 personnes

La gestion est centralisée au niveau de la "structure" qui assure la coordination des activités opérationnelles "exploitation", elles-mêmes organisées en 3 secteurs géographiques distincts. Sur chacun, un responsable de secteur, un chargé d'exploitation et une assistante administrative assurent la gestion des équipements et l'encadrement du personnel de l'ensemble des activités.

Missions transversales : la structure administrative

Le rôle de la structure est d'assurer l'interface entre les choix politiques émanant des décisions des élus et les activités opérationnelles.

Elle regroupe des activités "supports" et mène des opérations permettant d'assurer le service rendu aux collectivités et aux habitants (encadrement, services administratif, ressources humaines, études / développement / travaux, communication, qualité / sécurité / environnement, coordination de l'exploitation). Ces services ne sont pas directement rattachés à l'une des activités principales du SYDED. De ce fait, une partie de ces charges est compensée par une participation des collectivités et le reste des dépenses est réparti entre les différentes activités sous l'intitulé "frais de structure".

1 emploi pour
630 habitants



DIRECTION

LES SERVICES SUPPORTS

55 agents :

administratif, ressources humaines,
communication, qualité / sécurité / environnement,
études / développement / travaux, coordination de l'exploitation...

LES SERVICES OPERATIONNELS

231 agents :

EAUX
NATURELLES



4 agents

ASSAINISSEMENT



14 agents

EAU
POTABLE



9 agents

RÉSEAUX
DE CHALEUR



8 agents

ENTRETIEN
MAINTENANCE



8 agents

CENTRES DE TRI



135 agents

VERRE



5 agents

AMÉLIO. COLLECTE
& PRÉVENTION



6 agents

DÉCHETTERIES



32 agents

VALORISATION
BOIS & VÉGÉTAUX



5 agents

NON
VALORISABLES



5 agents

MOYENS MATÉRIELS



ÉQUIPEMENTS FIXES

- 3 centres de tri,
- 29 déchetteries,
- 3 plateformes de compostage,
- 3 plateformes de valorisation du bois,
- 7 quais de transfert,
- 24 ISDI ou stations de transit (gravats),
- 12 réseaux de chaleur,
- 3 unités de production d'eau potable.

ÉQUIPEMENTS MOBILES

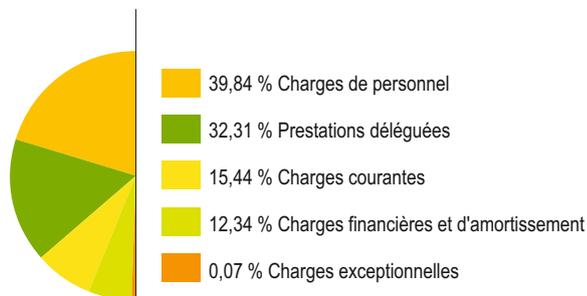
- 18 camions polybennes,
- 8 remorques PL,
- 28 engins de manutention (télescopiques, tractopelles, pelles...),
- 3 broyeurs et 1 crible (végétaux + bois),
- 43 véhicules légers,
- 259 bennes.

BILAN FINANCIER GLOBAL

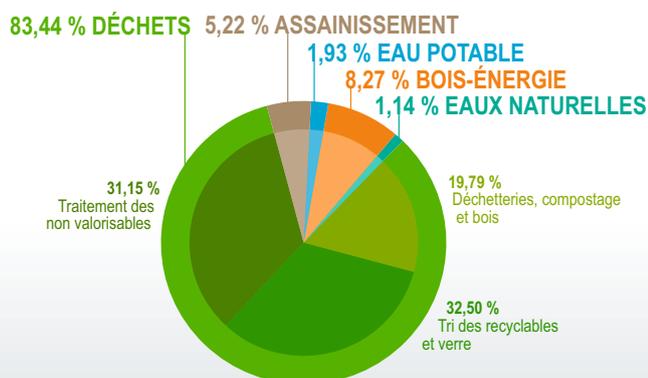
Le SYDED dispose de **5 budgets distincts** ; un pour chaque domaine d'activité :
 "Déchets", "Bois-énergie", "Assainissement", "Eau Potable" et "Eaux Naturelles".

■ FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES : 25 300 170 €

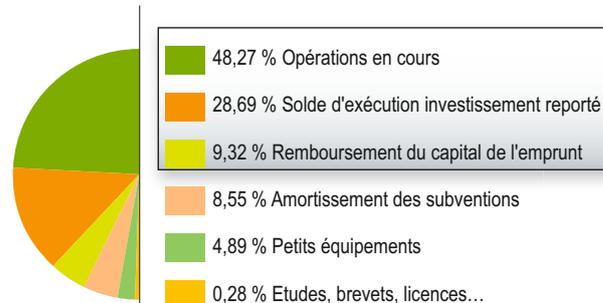


Répartition des dépenses par budget et par activité :

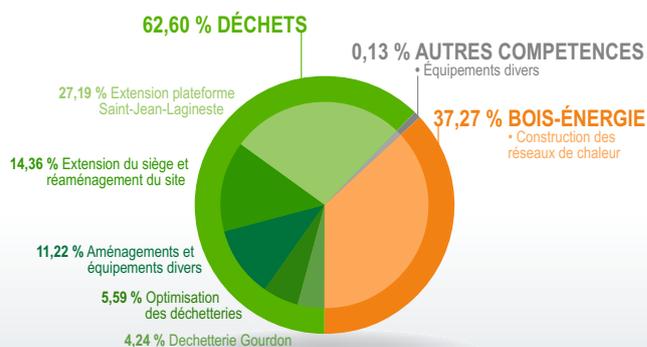


■ INVESTISSEMENT :

DÉPENSES : 11 603 933 €



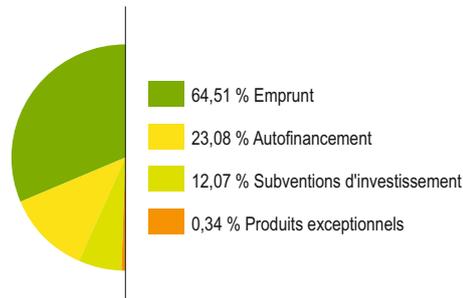
Répartition des dépenses réelles : 6 200 373 €



RECETTES : 28 234 227 €



FINANCEMENT* : 6 200 373 €



* Financement des dépenses réelles

Excédent 2015 : 2 934 057 €

dont 771 621 € d'excédent réel 2015
 et 2 162 436 € d'excédent reporté 2014, soit : 1 487 924 € Budget Déchets,
 355 648 € Budget Eau Potable,
 218 621 € Budget Eaux Naturelles,
 49 922 € Budget Assainissement,
 50 320 € Budget Bois-énergie.

La durée d'extinction de la dette (15,05 millions d'euros) est de 20 ans (2035).
 Le SYDED possède un taux d'endettement faible (6,52 % des recettes réelles de fonctionnement).

FAITS MARQUANTS

L'année 2015 en bref...

DÉCHETS

Le SYDED a pris en charge 127 934 tonnes de déchets, dont :

- 32 547 tonnes de recyclables
- 41 713 tonnes d'ordures ménagères résiduelles
- 53 675 tonnes d'apports en déchetteries

La nouvelle déchetterie de Gourdon a ouvert ses portes en mai :

- Doublement de la capacité d'accueil des usagers,
- 8 quais sécurisés,
- Espace réemploi,
- Installation d'un système de vidéo-protection.



TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET



La réduction des déchets a pris un nouvel essor avec la validation par l'ADEME et le Ministère de l'Environnement du projet "Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage" proposé par le SYDED. Compte tenu des objectifs ambitieux qui y figurent, la phase opérationnelle de ce dossier démarrera en 2016 et se poursuivra pendant plusieurs années :

- **Réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés à l'horizon 2020** : lutte contre le gaspillage alimentaire, déploiement des filières de réemploi et de réparation des biens de consommation en partenariat avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire, sensibilisation à la prévention dans les administrations, les lieux touristiques et les entreprises...

- Mise en place d'une **gestion intégrée des bio-déchets** ménagers et professionnels à l'échelle du département : déploiement du compostage de proximité sur l'ensemble du territoire et collecte séparée des bio-déchets en zone urbaine dense,

- Mise en place d'une **tarification incitative** à l'échelle d'une collectivité de collecte et renforcement de la tarification incitative de 2^{ème} niveau à l'échelle du département,

- **Modernisation des installations de tri** de déchets recyclables afin d'en augmenter les performances et la rentabilité tout en intégrant l'amélioration des conditions de travail : poursuite des nouvelles consignes de tri élargies à tous les plastiques, adaptation du process en adéquation avec l'organisation nationale et conditionnement des refus de tri en CSR,

- Poursuite de la politique d'information, de communication et d'**optimisation des coûts de gestion du service**.

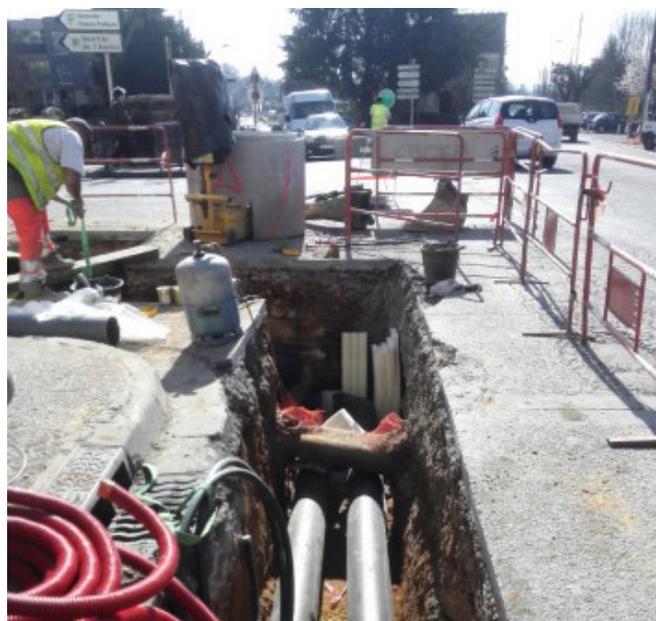
BOIS-ÉNERGIE

Exploitation des réseaux de chaleur

Le SYDED gère **12 réseaux**, avec 1 057 bâtiments raccordés au total. Leur exploitation représente **1 496 tonnes équivalent pétrole économisées sur l'année**.

Construction des réseaux de chaleur

La densification des réseaux de chaleur existants s'est poursuivie, au total ce sont près de 100 nouveaux usagers qui ont pu être raccordés. La construction du réseau de chaleur de Gourdon a démarré.



EAU POTABLE

Gestion opérationnelle

Le SYDED a poursuivi l'**exploitation des captages** et la production d'eau potable de la **commune de Cajarc et du SIAEP de Francouès** : 422 877 m³ d'eau vendus.

Les études ayant été finalisées pour la réalimentation de la commune de Caillac et la sécurisation du secteur de Martel, des échanges sont en cours concernant le lancement de ces projets.

Assistance technique

Environ 60 missions de maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage ont été menées en 2015 auprès des 28 collectivités membres. 34 collectivités bénéficient de l'**assistance à la gestion des services publics**. Le SYDED a également accompagné 3 collectivités pour le renouvellement de leur contrat de délégation de service public.

ASSAINISSEMENT

Assistance à l'assainissement collectif des eaux usées

356 interventions ont été réalisées sur 189 stations de traitement des eaux usées.

25 opérations d'**Assistance à maîtrise d'ouvrage** (AMO) sont suivies au 31 décembre 2015.

Assistance technique à la gestion du service public d'assainissement collectif (ATGSPAC)

10 contrats de Délégation de service public (DSP) ont été suivis et 2 assistances à un renouvellement de contrat de DSP ont été réalisées.

70 Rapports sur le Prix et la Qualité du Service 2014 (RPQS) ont été produits et enregistrés sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement.

Traitement des boues de stations d'épuration

10 252 tonnes de boues ont été traitées en 2015, principalement en compostage et épandage, pour 45 collectivités adhérentes.

Assistance à l'assainissement non collectif

10 SPANC adhérents au SYDED au 31 décembre 2015 contre 14 en 2014 en raison du regroupement de Communautés de communes entre elles, réunissant 340 communes lotoises et 5 communes aveyronnaises, pour environ 50 000 installations.

EAUX NATURELLES

Le **Big Jump** est un mouvement citoyen en faveur de la qualité de l'eau et de la vie aquatique. Concrètement, c'est une journée festive qui s'adresse au grand public partout en Europe. Le 12 juillet 2015, à la même heure, des milliers de personnes ont plongé dans les rivières, plans d'eau et bords de mer. Cet événement qui trouve sa source dans la directive Cadre Eau adoptée en 2000, directive via laquelle les états membres s'étaient engagés à atteindre d'ici 2015 une bonne qualité d'eau, a été suivi par environ 500 sites dans plus de 25 pays. Dans le Lot, ce 10^{ème} Big Jump s'est organisé en partenariat avec le SYDED sur les communes du **Tolermé, Tauriac, Sauliac sur Célé, Figeac, Douelle et Puy-L'Evêque**.

L'effort de communication entrepris en matière de qualité des eaux naturelles et d'accompagnement à la baignade de pleine nature s'est concrétisé par une **campagne d'affichage sur les abris-bus**, un partenariat avec les **Offices de Tourisme** et le développement du site internet www.inf'eauloisirs.fr notamment par le biais du Widget présent sur le site de l'**Agence de Développement Touristique**.



Activités **"ASSAINISSEMENT"**

AVANT-PROPOS

Le **SYDED** assure une mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement, depuis 2011, sur délégation du Conseil général de l'ensemble des activités de son Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE).

Cette extension du champ d'intervention du SYDED est une conséquence de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et répond à la volonté des collectivités de pouvoir continuer à **bénéficier d'une assistance technique spécialisée de qualité**, en capacité de s'adapter aux nouveaux besoins générés par l'évolution du contexte réglementaire et institutionnel.

Le SYDED intervient auprès des collectivités gestionnaires de l'assainissement des eaux usées domestiques sur trois volets :

- L'assistance à l'assainissement collectif des eaux usées,
- Le traitement des boues de stations d'épuration,
- L'assistance à l'assainissement non collectif des eaux usées.

Le financement des missions d'assistance technique bénéficie du soutien de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et du Département du Lot.



Le Vigan Bourg – Filtres plantés de roseaux

ASSISTANCE À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES

PRINCIPE

La mission d'Assistance à l'assainissement collectif des eaux usées intègre, suite à la très récente disparition de l'aide technique qui était apportée aux collectivités par les services de l'État, les trois volets suivants :

Un **"Appui Technique à l'Exploitation des Systèmes d'Assainissement" (ATESA)**, déployé par de nombreuses interventions de terrain et permettant :

- de mesurer le fonctionnement et d'améliorer les performances des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées notamment via des prélèvements et analyses donnant lieu à des expertises et conseils,
- l'aide très concrète à la mise en œuvre de l'autosurveillance réglementaire telle que définie par l'arrêté du 22 juin 2007 et la circulaire du 29 septembre 2010,
- la fourniture de données et la production des documents permettant aux collectivités de bénéficier des aides financières de l'Agence de l'eau,
- l'organisation en collaboration avec le Centre National de la Formation Publique Territoriale (CNFPT) de cycles de formation des agents d'exploitation.
- le suivi pluriannuel de l'impact des rejets des stations d'épuration d'Aynac, Castelnau-Montrâtier bourg, Cazals, Gourdon-Bléou, Payrac, Les Quatre-Routes, Saint-Céré et Le Vigan sur le milieu récepteur.

Une **"Assistance Technique à la Gestion du Service Public d'Assainissement Collectif" (ATGSPAC)**, constituant un support administratif, technique, juridique et financier pour la gestion du service public d'assainissement collectif (SPAC) en assurant sur demande des collectivités adhérentes :

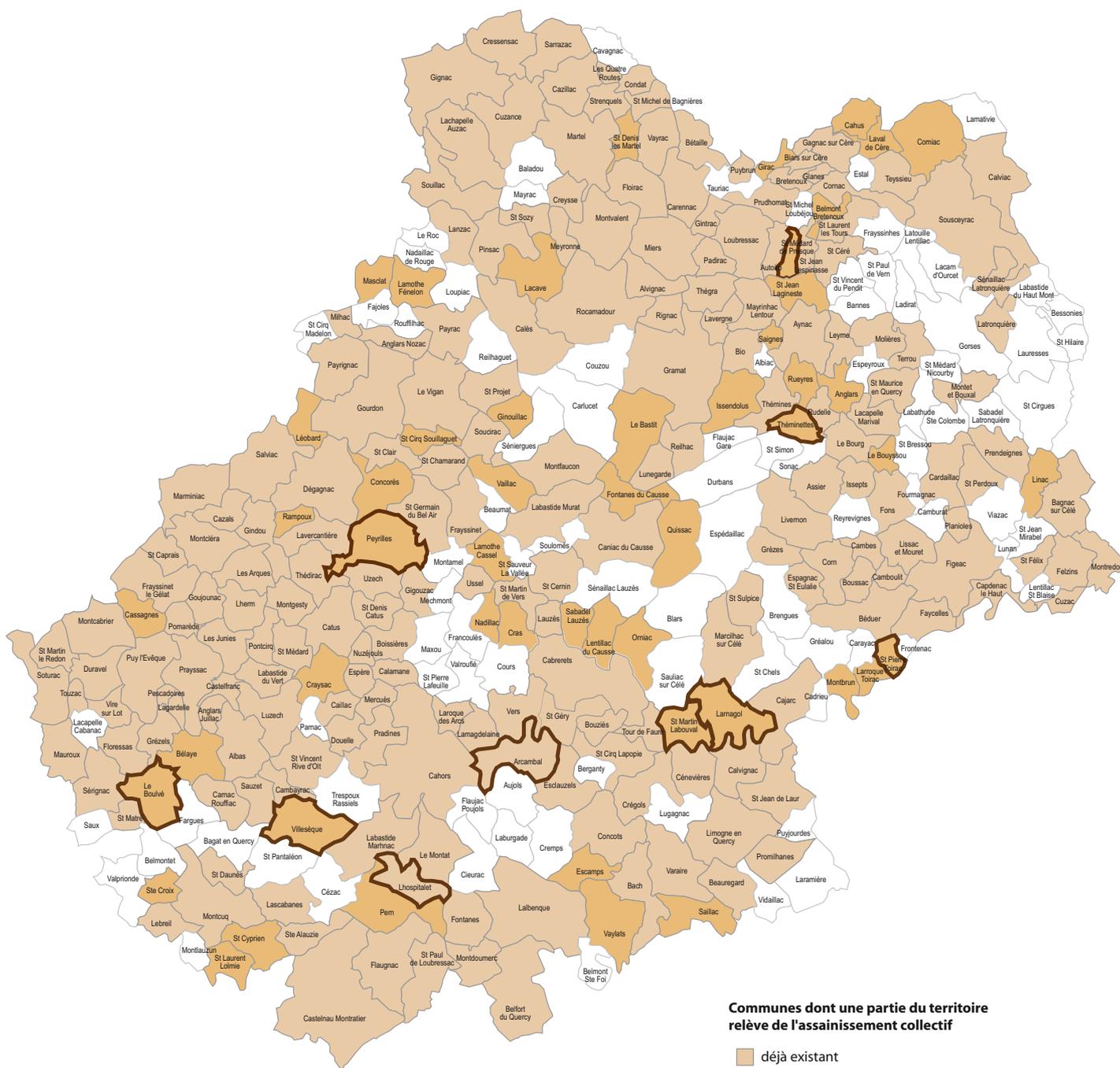
- l'aide à la rédaction des Arrêtés d'autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques et des documents tels que le Règlement d'assainissement,
- la production du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) et la transmission automatisée des données à l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement,
- le conseil sur l'optimisation du montant de l'Aide à la Performance Epuratoire (APE) versée par l'Agence de l'eau,
- en cas de Délégation de Service Public (DSP), le renouvellement et le suivi du contrat.

Un **"Accompagnement Technique des Opérations d'Assainissement" (ATOA) représentant une Assistance au maître d'ouvrage (AMO)** élargie visant à l'accompagner depuis la toute première définition des besoins jusqu'à l'achèvement de l'opération. L'assistance technique à l'exploitation prenant ensuite le relais.

Bien que pouvant varier en fonction de la nature de l'opération, cet accompagnement consiste pour la majorité des cas à :

- réaliser l'étude préalable de définition des travaux,
- étudier la faisabilité économique de l'opération,
- aider au recrutement de son maître d'œuvre,
- suivre le déroulé de l'opération et la réception des travaux.

■ L'ÉTAT DES INFRASTRUCTURES



Communes dont une partie du territoire relève de l'assainissement collectif

■ déjà existant

■ à créer

■ Communes sur lesquelles un nouveau système d'assainissement collectif est à l'étude

□ Communes dont la totalité du territoire relève de l'assainissement non collectif

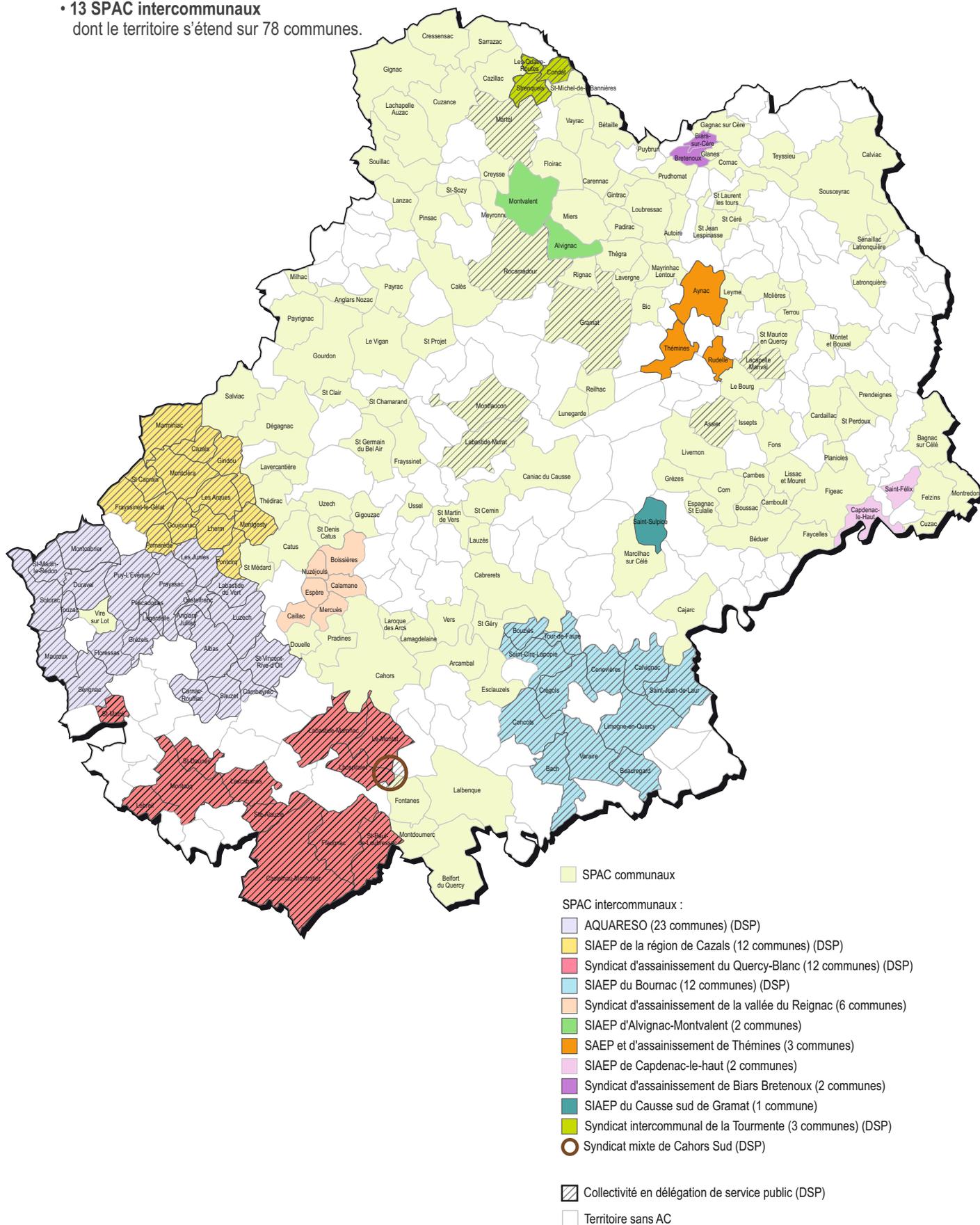
198 communes disposant d'un assainissement collectif
sur la partie la plus urbanisée de leur territoire

142 communes sans assainissement collectif,
dont 86 communes ayant fait le choix réglementaire
de ne pas recourir à l'assainissement collectif

■ LES MODES DE GESTION

Au 31 décembre 2015, on dénombre pour le département du Lot 133 collectivités gestionnaires d'un Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC) réparties en :

- 120 SPAC communaux,
- 13 SPAC intercommunaux dont le territoire s'étend sur 78 communes.



La gestion de ces SPAC s'effectue majoritairement en régie, seules 12 collectivités (6 communes et 6 EPCI) ont recours à une Délégation de Service Public (DSP).

ADHÉSIONS

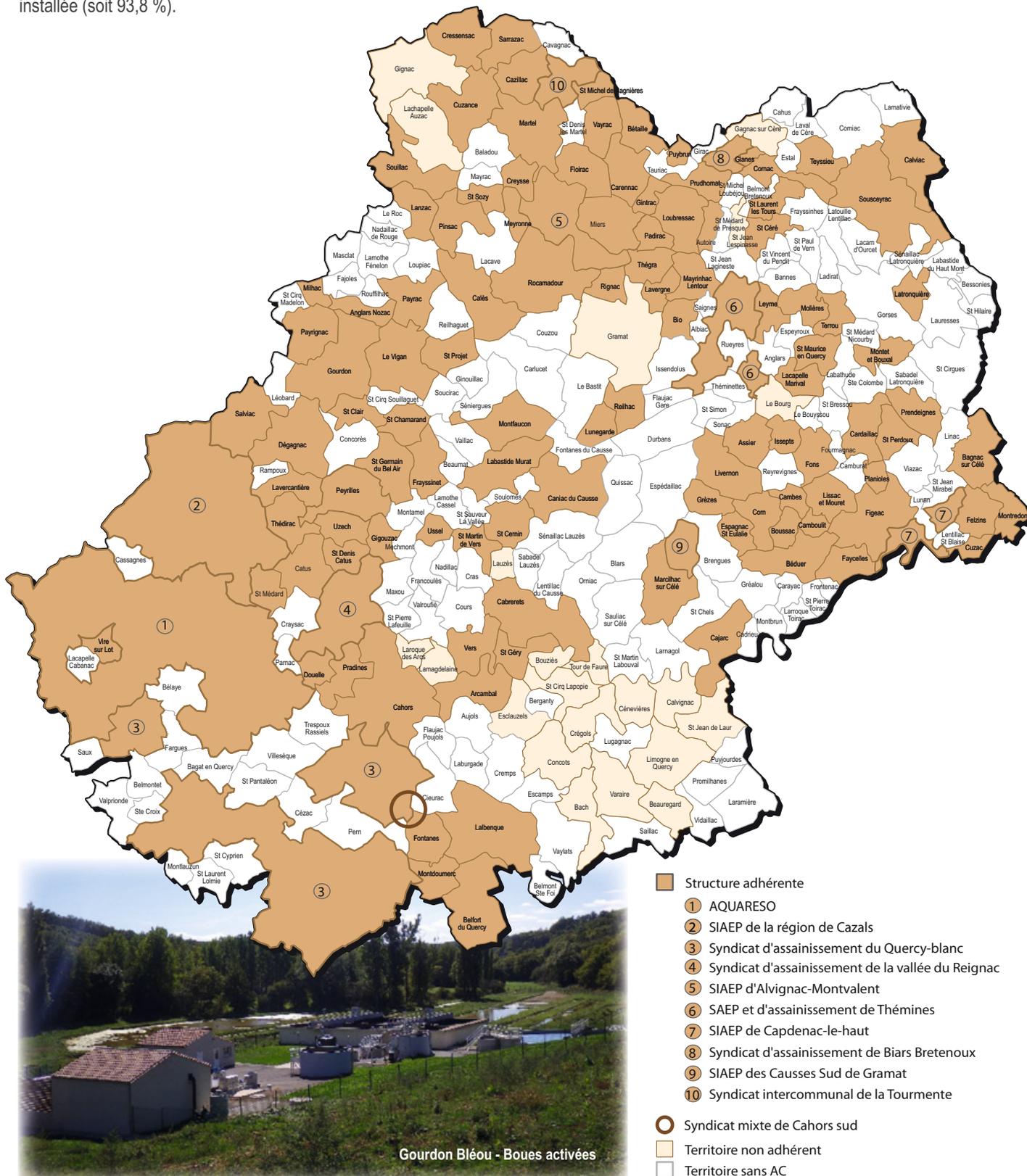
Au 31 décembre 2015, **123 collectivités** gestionnaires de SPAC sont **adhérentes au SYDED** (93 %).

A noter que la commune de Saint-Jean-Lespinasse a adhéré cette année.

Les non adhésions concernent 1 syndicat intercommunal (Syndicat du Bournac) et 5 communes (Esclauzels – Gignac – Gramat – Lauzès – Le Bourg), auxquels il convient d'ajouter 5 communes qui gèrent un réseau de collecte raccordé à une station de traitement par ailleurs suivie par le SYDED (Gagnac-sur-Cère – La Chapelle-Auzac – Lamagdelaine – Laroque-des-Arc – Sénailac-Latronquière).

Le parc départemental des infrastructures au 31 décembre 2015 est composé de 205 stations d'épuration pour une capacité organique de traitement totale installée de 211 887 Equivalent Habitants (EH).

Les adhésions au SYDED correspondent à **189 stations d'épuration, représentant 94 % du parc** et plus de 198 727 EH de capacité installée (soit 93,8 %).



■ L'APPUI TECHNIQUE À L'EXPLOITATION DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT (ATESA)

Au cours de l'année 2015, **1 nouvelle station d'épuration** a été mise en service par une collectivité adhérente et est désormais suivie :

- **SARRAZAC Hôpital Saint-Jean** : 240 Equivalent Habitants (EH)
Traitement par filtres plantés de roseaux

Le programme des interventions 2015 a concerné 189 stations d'épuration au travers de visites régulières dont le nombre varie de une à cinq par an, en fonction essentiellement de la capacité de la station et de la filière de traitement. A signaler également des mesures sur le réseau de Capdenac-le-Haut raccordé à la station de traitement des eaux usées de Capdenac-Gare.

En 2015, pour améliorer le suivi des ouvrages et permettre une meilleure prise en compte des données disponibles, l'accent a été mis sur une plus grande présence auprès des exploitants. De plus, afin d'être plus disponible sur le volet conseil, la métrologie d'une vingtaine de mesures d'autosurveillance réglementaire a été confiée au Laboratoire Départemental d'Analyses du Lot (LDA46).

Ainsi, 356 interventions, contre 270 en 2014, ont été réalisées sur l'année soit une augmentation de 32 % :

- 138 visites avec analyses,
- 129 visites simples,
- 89 visites courantes associées à des mesures d'autosurveillance réglementaires effectuées soit par le SYDED (au nombre de 53), soit par les exploitants des stations (au nombre de 36).

A ces visites régulières, il faut ajouter l'organisation d'une session de formation (20 agents sur 2 journées) en partenariat avec le CNFPT destinée aux préposés à l'entretien des stations d'épuration les 26 et 27 mars 2015 : "Fonctionnement et entretien des installations de traitement (cultures libres et cultures fixées)".

A noter que le programme 2015 d'assistance technique contractualisé entre le SYDED et l'Agence de l'eau Adour-Garonne a pu être intégralement réalisé.

L'ATESA a également été sollicitée par de nombreux maîtres d'ouvrages pour les aider à remplir le questionnaire de l'Agence de l'eau pour l'obtention de l'Aide à la Performance Epuratoire (APE).

Enfin pour mémoire, citons, outre la participation à des groupes de travail de l'EPNAC (Evaluation des Procédés Nouveaux d'Assainissement des petites et moyennes Collectivités) la réponse à un certain nombre de sollicitations ponctuelles liées à des opérations ou événements spécifiques :

- participation au comité de pilotage de l'étude sur les Zones de Rejet Végétalisées (ZRV) menée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne,
- demandes de conseils pour des installations privées anciennement suivies (ITE Pech de Gourbières à Rocamadour, camping de Souillac Paille Basse),
- suivi particulier pour des STEU récemment mises en service ou de nouveaux équipements (brasseurs de surface sur la lagune de Thégra par exemple),
- appui technique dans le cadre de raccordements non domestiques au réseau d'eaux usées.

■ L'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX GESTIONNAIRES DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (ATGSPAC)

Depuis mi-2013, l'assistance apportée par les services de l'Etat aux collectivités en matière de délégation ou de gestion des services publics (DSP – GSP) d'assainissement, s'est arrêtée. Pour y faire face, le SYDED a proposé à ses adhérents d'assurer la continuité de ce service.

En 2015, l'ATGSPAC a donc consisté, au cas par cas, à répondre aux **demandes d'aide ou de conseil des gestionnaires de SPAC en matière de gestion administrative et financière du service** (tarifs, règlement du service, informations diverses...). Il faut y ajouter le suivi des contrats de Délégation de Service Public (DSP) pour 10 collectivités et l'assistance au renouvellement du contrat de DSP pour le Syndicat intercommunal d'assainissement de la Tourmente, et la commune de Rocamadour (assistance au renouvellement de contrat terminée en 2015). Les procédures de renouvellement des délégations du Syndicat du Quercy-Blanc et du SIAEPA de la Région de Cazals ont débuté en 2015 et se poursuivront sur 2016.

Par ailleurs, l'ATGSPAC a pris en charge la production des **Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)** pour 70 collectivités et a transmis les données sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement.

356
visites de stations
1 162
échantillons prélevés
4 976
paramètres
déterminés
50 000 km
parcourus



■ L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS D'ASSAINISSEMENT (ATOA)

6 nouvelles opérations ont fait l'objet d'un accord d'intervention signé entre le SYDED et la collectivité maître d'ouvrage, ce qui porte à **56** le nombre d'opérations démarrées depuis juillet 2011.

Ces 56 interventions formalisées concernent des opérations de plusieurs natures :

- Création de nouveaux systèmes d'assainissement (réseau + station d'épuration),
- Extension ou réhabilitation de réseaux de collecte,
- Construction ou réhabilitation de stations d'épuration,
- Réalisation d'études (révision zonage, préféabilité, accompagnement révision de schéma directeur d'assainissement et d'eau pluviale...).

Au 31 décembre 2015, les opérations en cours de suivi sont au nombre de 25.



A noter qu'en raison de la complexité croissante du contexte réglementaire, le nombre de journées réellement consacrées pour l'accompagnement des opérations, a été plus important que prévu sur les accords d'intervention formalisés avec les collectivités. De plus, la multiplicité des intervenants, les difficultés de financement et les incertitudes liées à la réorganisation territoriale ont pour effet d'allonger la durée des opérations.

PROJETS

Appui technique à l'exploitation des systèmes d'assainissement :

- Aide à la mise en place des nouvelles obligations réglementaires (notamment le nouvel arrêté du 21 juillet 2015) en travaillant notamment sur la rédaction d'un modèle de cahier de vie,
- Augmentation de la présence sur le terrain avec pour objectif un meilleur accompagnement des services sur la réduction des déversements d'eaux usées non traitées, l'amélioration des performances épuratoires et la maîtrise des dépenses d'exploitation.

Assistance à la gestion des services publics d'assainissement collectif :

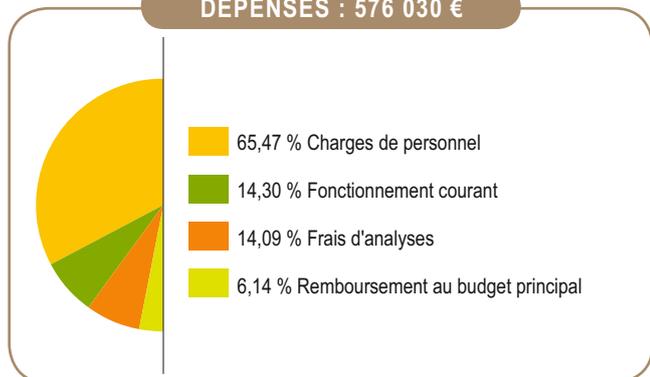
- Régularisation progressive des déversements d'eaux usées non domestiques sur les réseaux de collecte,
- Refonte du modèle type de Règlement de service d'assainissement collectif suite aux évolutions réglementaires,

Assistance aux projets d'assainissement :

- Prise en compte des nouvelles obligations réglementaires (analyse des risques de défaillance, généralisation des dossiers d'incidence).

FINANCEMENT

DÉPENSES : 576 030 €



RECETTES : 601 222 €



Tarifs 2015 :
Délibération : 2015-CS1-005

ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

ATESA et ATGSPAC		Tarifs H.T.
Assistance technique de base (obligatoire)		1 € / EH capacité temps sec
		0,45 € / EH au-delà de 10 000 EH
	Minimum de facturation	500 €
Forfait auto-surveillance (optionnel)	< 200 EH	Sans objet
	200 à 499 EH	500, €
	500 à 999 EH	1 000 €
	1 000 à 1 999 EH	2 000 €
	2 000 à 9 999 EH	2 000 €
	10 000 à 29 999 EH	4 000 €
	30 000 à 49 999 EH	8 000 €
Études particulières	Intervention technicien	500 € / jour
	Frais d'analyses	Tarif du laboratoire

Assistance à la DSP		Tarifs H.T.
Renouvellement du contrat		8 000 €
Suivi annuel du contrat		500 € / jour 250 € / demi-journée

ATOA		Tarifs H.T.
Intervention technicien		500 € / jour 250 € / demi-journée

TRAITEMENT DES BOUES DE STEP

PRINCIPE

Le SYDED assure depuis le 2012, le **traitement des boues liquides ou pâteuses par tout mode** (épandage, compostage, dépotage, filière spécialisée ...).

L'année 2015 constitue donc la quatrième année d'exercice de la fonction « producteur de boues » pour ce qui concerne son volet traitement.

ÉTENDUE DE LA COMPÉTENCE

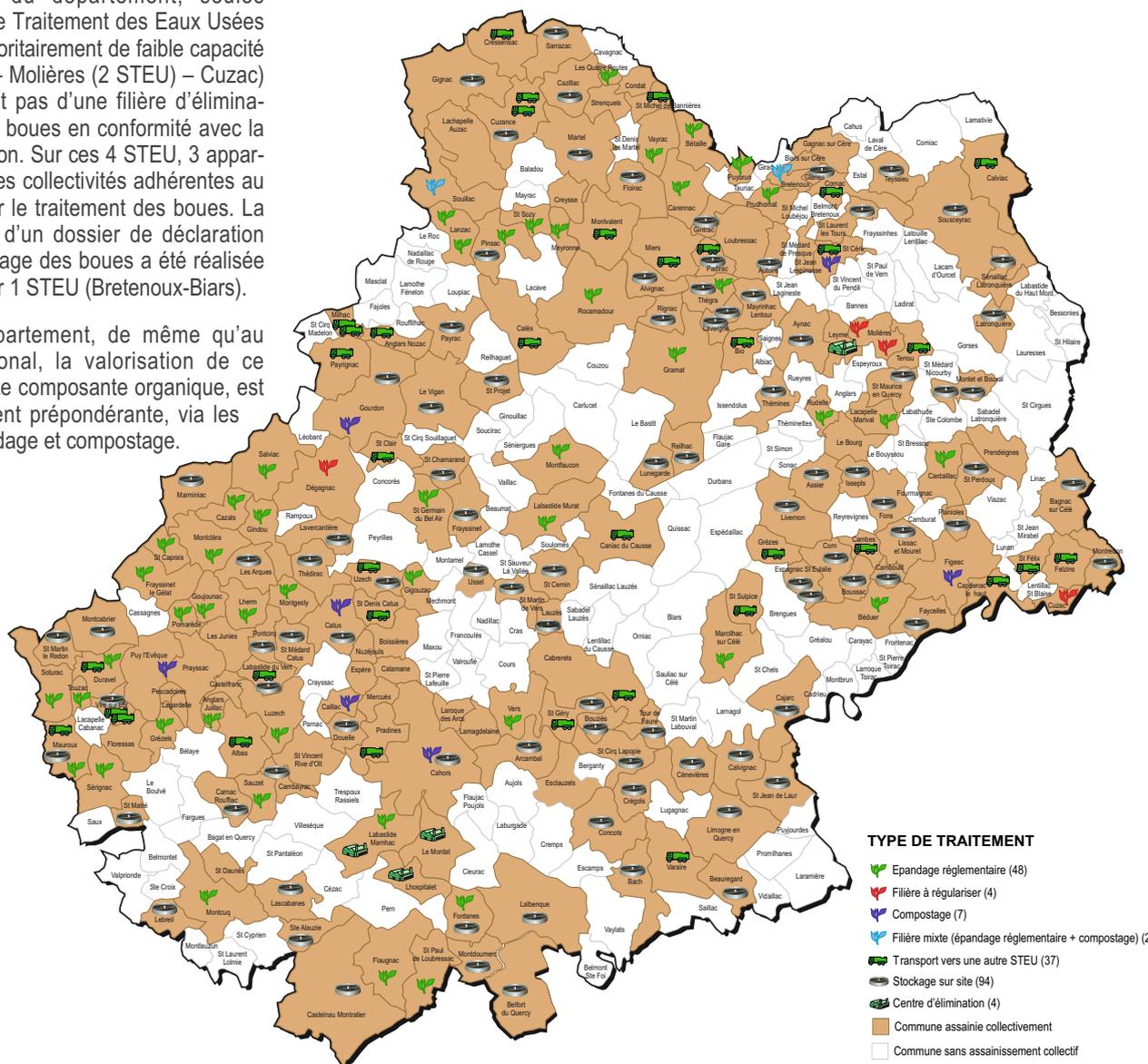
Le SYDED assure cette compétence pour le compte des communes et groupements de communes compétents en matière d'assainissement collectif. Il procède à l'enlèvement des boues, quelle que soit leur nature, sur le site de leur production et se charge de la totalité de la filière de traitement dans le respect des exigences réglementaires.

CONTEXTE DÉPARTEMENTAL DES BOUES

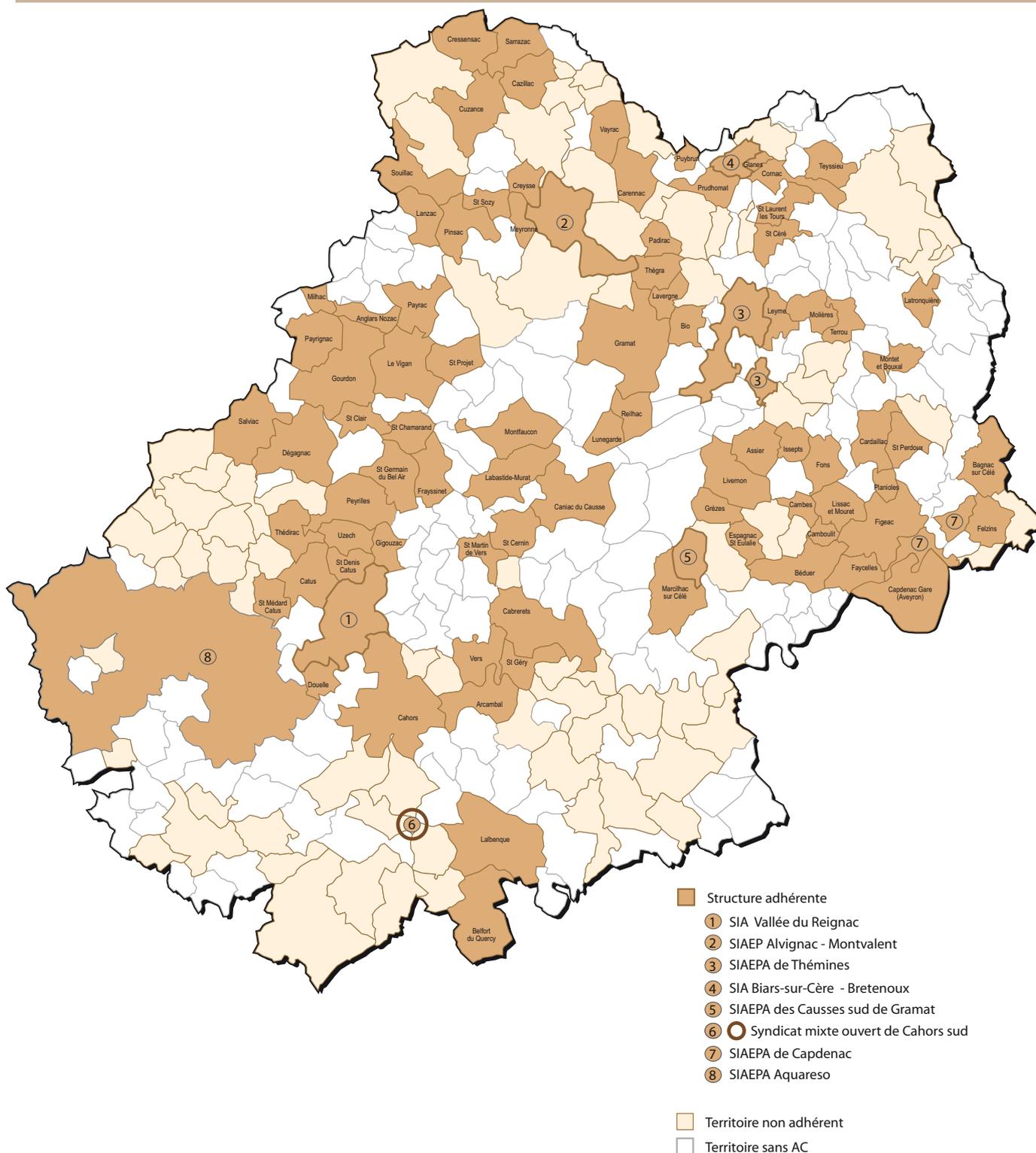
■ LES DIFFÉRENTS TYPES DE TRAITEMENT

Au niveau du département, seules 4 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) majoritairement de faible capacité (Dégagnac – Molières (2 STEU) – Cuzac) ne disposent pas d'une filière d'élimination de leurs boues en conformité avec la réglementation. Sur ces 4 STEU, 3 appartiennent à des collectivités adhérentes au SYDED pour le traitement des boues. La mise à jour d'un dossier de déclaration pour l'épandage des boues a été réalisée en 2015 pour 1 STEU (Bretenoux-Biars).

Pour le département, de même qu'au niveau national, la valorisation de ce déchet à forte composante organique, est très largement prépondérante, via les filières épandage et compostage.



ADHÉSIONS



Au 31 décembre 2015, **92 collectivités sont adhérentes du SYDED** (84 communes et 8 syndicats) représentant potentiellement 134 stations d'épuration, auxquelles il faut ajouter 4 collectivités (Syndicat du Quercy-Blanc, Syndicat de la région de Cazals, Rocamadour, Lacapelle-Marival, soit 19 stations d'épuration) pour lesquelles l'assistance technique à l'épandage a été maintenue dans l'attente du renouvellement de leur contrat de Délégation de Service Public (DSP).

A noter que la commune de Fons a adhéré cette année.

Certaines collectivités disposant de stations de traitement des eaux usées qui ne produiront pas de boues avant plusieurs années (filtres plantés de roseaux, lagunage...) ont volontairement différé leur adhésion.

En 2015, 45 adhérents du SYDED ont eu des boues à traiter par :

- **épandage** pour 36 stations d'épuration appartenant à 18 collectivités adhérentes du SYDED pour le traitement des boues,
- **dépotage** sur une autre installation pour 19 stations d'épuration appartenant à 18 collectivités adhérentes,
- **compostage** pour 10 stations d'épuration appartenant à 10 collectivités adhérentes (dont 2 avec une filière mixte épandage),
- **élimination spécifique** pour 4 stations d'épuration (Leyme en totalité, Cahors – Anglars-Juillac – Grézels partiellement) appartenant à 3 collectivités adhérentes.

INTERVENTIONS

Cette année a notamment été marquée par :

- une démarche auprès des services de l'Etat pour travailler à la mise en place d'un plan d'épandage départemental afin d'optimiser le parcellaire,
- un travail administratif important pour répondre aux exigences réglementaires encadrant les épandages de boues,
- des difficultés croissantes liées à la gestion du parcellaire d'épandage disponible,
- la quantité élevée de lots de boues inaptes à l'épandage comme au compostage en raison de la non-conformité réglementaire de leur qualité (notamment dépassement du seuil sur le cuivre),
- la réalisation, en interne, d'une étude relative à la problématique du cuivre dans les boues d'épuration,
- la mobilisation de moyens importants pour permettre le retour au sol des boues susceptibles de dépasser le seuil limite sur la concentration en cuivre,
- la prise en charge de boues en compostage, suite à la réhabilitation des STEU de Gourdon Bléou et de Saint-Céré.



Au total, **389 analyses de boues** ont été effectuées sur l'année. Ce chiffre inclut les analyses réalisées dans le cadre de l'étude menée sur les boues trop riches en cuivre.

■ LA FILIÈRE ÉPANDAGE

Sur le département, **50 stations d'épuration ont un plan d'épandage réglementaire** mis en œuvre par le SYDED avec le concours de la Chambre d'agriculture du Lot.

1 nouveau dossier de déclaration a été déposé pour la STEU de Bretenoux-Biars. Le dossier de déclaration pour Prudhomat a quant à lui, été engagé et sera déposé en 2016.

Au total, **253 analyses de boues** ont été effectuées sur l'année.

3 499 m³ ont été épandus par 14 prestataires mandatés par le SYDED (producteur de boues) pour ses adhérents (5 934 m³ en 2014).

La diminution du gisement concerné par les épandages s'explique par le fait que les stations de traitement de Gourdon ont été réhabilitées avec le basculement des volumes évacués sur la filière compostage.

Par ailleurs, l'épandage de **1 656 m³** de boues a été suivi pour des collectivités en Délégation de Service Public (DSP) : dans ce cas le SYDED n'est pas producteur de boues.

Ainsi, au total sur l'année 2015, un volume de **5 155 m³** de boues a été épandu sous la responsabilité totale ou partielle du SYDED pour 36 stations d'épurations concernées.

■ LES AUTRES FILIÈRES

Les interventions réalisées sont les suivantes :

Dépotage sur autre step :

Réalisation par des prestataires agréés, du transfert de **231 m³** de boues liquides de stations d'épuration de faible capacité, vers les stations d'épuration de Brive, Cahors, Figeac ou Gourdon.

Elimination en centre de traitement spécifique :

Plusieurs lots de boues non aptes à un retour au sol ont dû être éliminés en centre de traitement spécialisé pour 4 collectivités :

- Cahors : **405 tonnes** de boues pâteuses
- Leyme : **300 m³** de boues liquides
- Anglars-Juillac : **84 m³** de boues liquides
- Grézels : **18 m³** de boues liquides

soit un total de **405 tonnes de boues pâteuses et 402 m³ de boues liquides**.

Plusieurs interventions particulières ont été réalisées sur l'année :

- Curage des lits de séchage de Labastide-Murat et chaulage avant épandage,
- Chaulage et retour au sol des boues de Meyronne,
- Chaulage des boues de Cahors.

■ LA FILIÈRE COMPOSTAGE

En l'absence d'une unité départementale de compostage des boues, le traitement par compostage a continué à s'effectuer dans le cadre de marchés sur trois sites externes au département.

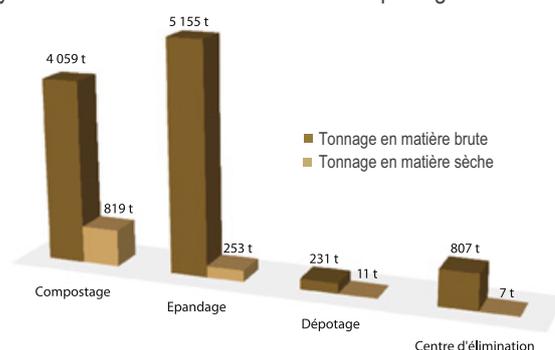
En 2015, le SYDED a traité **4 059 tonnes de boues pâteuses** par compostage réparties comme suit sur 7 stations d'épuration :

- | | |
|------------------------------|---------------------------|
| • Cahors : 1 033 tonnes | • Saint-Céré : 240 tonnes |
| • Capdenac-Gare : 967 tonnes | • Caillac : 223 tonnes |
| • Figeac : 717 tonnes | • Bretenoux : 79 tonnes |
| • Gourdon : 371 tonnes | • Souillac : 74 tonnes |
| • Prayssac : 349 tonnes | • Catus : 6 tonnes |

■ LE RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES BOUES TRAITÉES EN 2015

Boues prises en charge :

Avec 10 252 tonnes de boues brutes, correspondant à environ 1 089 tonnes de matière sèche, les tonnages de boues brutes traitées ont notablement baissé par rapport à 2014 (12 226 tonnes) notamment suite au changement de filière de la STEU de Gourdon Bléou qui déshydrate désormais ses boues avant compostage.



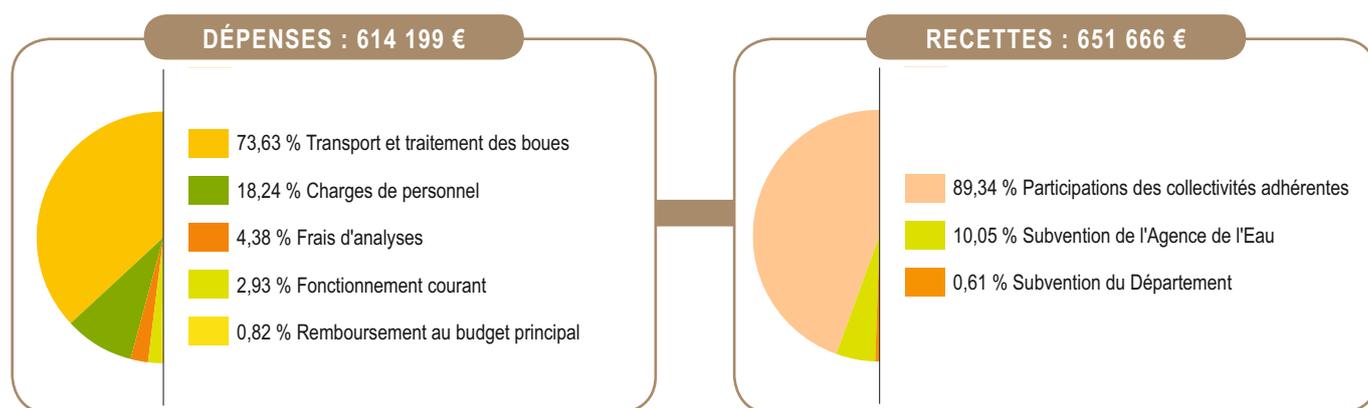
PROJETS

Poursuite de la régularisation des filières par épandage.

Utilisation du logiciel métier "traitement des boues" pour gérer et suivre les plans d'épandage. Cet outil permettra également de répondre si besoin à la demande des services de l'Etat concernant la transmission des données de suivi des épandages au format SANDRE.

Rendu de l'étude spécifique sur les boues dont la qualité ne permet pas un retour au sol (par compostage ou épandage) dans l'optique de rechercher les raisons ainsi que les mesures à prendre pour éviter ces non conformités, ainsi que les différentes filières d'élimination adaptées, notamment d'un point de vue financier.

FINANCEMENT



Tarifs 2015 :
Délibération : 2015-CS1-005

TRAITEMENT DES BOUES D'ÉPURATION

Cas général : minimum de facturation de 1 000,00 € HT par STEU		Tarifs H.T.
Épandage de boues liquides hors lagune et filtres plantés, y compris analyses et plan d'épandage		21 € / m ³
Épandage de boues pâteuses hors lagune et filtres plantés, y compris analyses et plan d'épandage		26 € / m ³
Épandage de boues de lagunes, y compris curage		32 € / m ³
Épandage de boues de filtres plantés ou lits de séchage, y compris curage		57 € / tonne
Compostage de boues, y compris analyse et transport		80 € / tonne
Dépotage de boues sur autre step, y compris analyse et transport		100 € / m ³
Élimination exceptionnelle de boues inaptes au retour au sol		Coût réel opération, incluant temps SYDED et analyses
Etudes particulières	Intervention technicien	500 € / jour 250 € / demi-journée
	Frais d'analyses	Tarif du laboratoire
Cas particulier des collectivités ayant un contrat de Délégation de service public (DSP) en cours		Tarifs H.T.
Suivi annuel réglementaire de l'épandage Forfait pour 1 à 4 step d'un même adhérent (pour les step de capacité équivalente ou inférieure)	Step < 200 EH	1 800 €
	Step ≥ 200 et < 2 000 EH	2 600 €
	Step ≥ 2 000 et ≤ 10 000 EH	4 100 €

ASSISTANCE À L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES EAUX USÉES

PRINCIPE

L'**animation territoriale** constitue le cœur de cette mission : le pilotage de la charte départementale de l'assainissement non collectif et celui des **travaux d'harmonisation** de l'intervention de chaque SPANC en sont les deux principales composantes.

ÉTENDUE DE LA COMPÉTENCE

Le SYDED du Lot intervient dans ce domaine pour le compte des communes et groupements de communes gestionnaires d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Ainsi, dans le cadre de la délégation que lui a confiée le Département du Lot, le SYDED assure notamment :

- Une assistance technique, administrative et juridique auprès des SPANC,
- La collecte et l'analyse des données départementales issues de l'activité des SPANC,
- Une animation territoriale à l'échelle du département,
- Une expertise spécialisée au bénéfice des SPANC et des différents acteurs territoriaux,
- La communication et la diffusion d'informations sur les actions menées dans ce domaine.



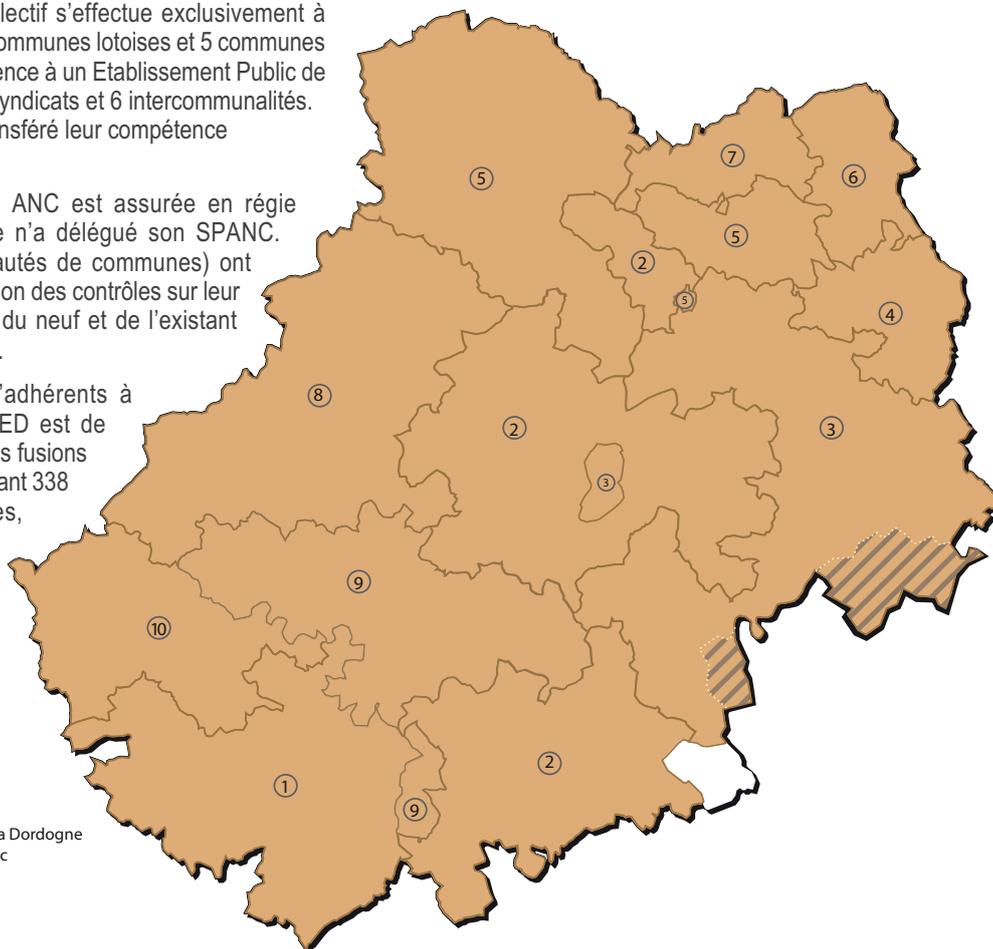
ADHÉSIONS ET CONTEXTE DÉPARTEMENTAL

En 2015, 10 SPANC intercommunaux sont présents sur le département.

La gestion de l'assainissement non collectif s'effectue exclusivement à l'échelon intercommunal. Ainsi, les 340 communes lotoises et 5 communes aveyronnaises ont transféré leur compétence à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), 4 syndicats et 6 intercommunalités. Parmi elles, 2 communes lotoises ont transféré leur compétence à un EPCI situé en Aveyron.

Dans le département, la compétence ANC est assurée en régie puisqu'aucune collectivité gestionnaire n'a délégué son SPANC. Par contre, 2 collectivités (2 communautés de communes) ont recours à des prestations pour la réalisation des contrôles sur leur territoire. Les contrôles réglementaires du neuf et de l'existant sont réalisés par l'ensemble des SPANC.

Au 31 décembre 2015, le nombre d'adhérents à l'assainissement non collectif au SYDED est de 10 SPANC, contre 14 en 2014 suite à des fusions de communautés de communes, regroupant 338 communes lotoises et 5 aveyronnaises, pour **environ 50 000 installations**.



- Structure non adhérente
- Structure adhérente
- ▨ Communes adhérentes hors département

- SPANC
- 1 Syndicat assainissement du Quercy Blanc
 - 2 Parc naturel régional des Causses du Quercy
 - 3 Communauté de communes du Grand Figeac
 - 4 Communauté de communes du Haut Ségala
 - 5 Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne
 - 6 Communauté de communes du Pays de Sousceyrac
 - 7 Communauté de communes Cère et Dordogne
 - 8 Syndicat Mixte du Pays de Gourdon
 - 9 Communauté d'Agglomération du Grand Cahors
 - 10 AQUARESO

■ L'ASSISTANCE TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE AUPRÈS DES SPANC

La veille technique, administrative et juridique est réalisée tout au long de l'année. Elle est notamment consolidée par les adhésions à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et au réseau IDEAL. Les informations marquantes sont régulièrement diffusées aux SPANC.

En 2015, le SYDED a répondu à 74 sollicitations provenant des SPANC du département.

Un travail spécifique a été réalisé suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 pour aider les SPANC à sa compréhension et évaluer ses impacts sur le fonctionnement des services.

Du matériel spécialisé permettant la localisation des ouvrages enterrés inaccessibles est mis à disposition des SPANC.

■ LA RÉCOLTE ET L'ANALYSE DES DONNÉES DÉPARTEMENTALES ISSUES DE L'ACTIVITÉ DES SPANC

L'ensemble des structures gestionnaires de SPANC ont été interrogées sur l'activité de leur service.

Environ **1 000 contrôles de projets, 970 contrôles de travaux** (dont 55 % correspondent à la réhabilitation d'installations déjà existantes) et **4 700** contrôles de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes ont été réalisés par les SPANC du département. Par ailleurs, plus de 80 % du parc des installations existantes a au moins été contrôlé une fois.

Après avoir fortement diminué en 2014, le nombre total de contrôles a augmenté en 2015, portant ainsi à **330 le nombre moyen de contrôles réalisés par Equivalents Temps Pleins (ETP)** contre 300 l'an dernier à effectif constant. Pour rappel, cette diminution pouvait en partie s'expliquer par l'impact des restructurations intercommunales sur le fonctionnement des SPANC mais également par la mise en œuvre d'opérations de réhabilitations groupées sur certains territoires. Ces opérations concernent environ 180 installations en 2015.

Au 31 décembre 2015, 1 structure intercommunale n'a toujours pas terminé le diagnostic initial dont l'échéance était prévue au plus tard au 31 décembre 2012.

En ce qui concerne l'établissement du **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)** : **6 SPANC** sur 10 l'ont réalisé en 2015.

■ L'ANIMATION DÉPARTEMENTALE

• Travaux d'harmonisation :

Les dernières évolutions majeures législatives et réglementaires ont été prises en compte :

- La loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;
- L'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅ soit 20 Equivalents habitants (EH).

• Appui technique :

4 réunions de coordination et d'échange, à l'intention du personnel technique des SPANC ont été organisées sur différents thèmes :

- problématique de la gestion de l'assainissement pour un petit hameau rural,
- compte rendu de la journée technique de la FNCCR sur l'entretien des installations d'ANC,
- présentation du procédé d'épandage à basculeur rotatif REGUL FLUIDE de la société Naves Frères (81),
- compétence du SPANC pour le contrôle des installations d'ANC situées dans des zones classées en assainissement collectif dans le zonage d'assainissement,
- arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la conception et à la conformité des installations d'ANC de capacité supérieure à 20 EH,
- loi NOTRe du 7 août 2015,
- présentation des moyens disponibles pour faire cesser le rejet d'effluents dans le fossé de la voie publique,
- retour sur les principales nouveautés ou informations provenant des assises nationales de l'ANC,
- suivi des transactions immobilières,
- échanges entre techniciens sur la rédaction des avis techniques de contrôle de bon fonctionnement des installations existantes : étude de situations.

Ces réunions, permettent de traiter des points particuliers rencontrés par le SPANC afin d'y apporter une réponse commune.

• Animation de la charte départementale :

Le SYDED assure le secrétariat de la charte ainsi que l'enregistrement des nouvelles demandes d'adhésions et traite les éventuelles réclamations des adhérents.

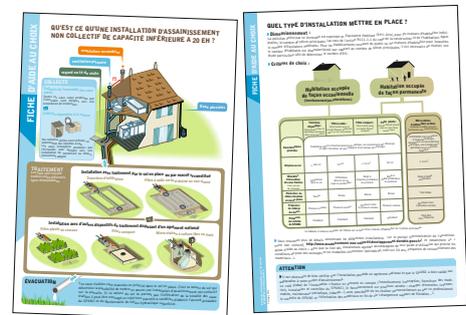
Les réunions des comités de suivi des protocoles se sont déroulées au cours du 1^{er} trimestre 2015.

Les protocoles "Installateur" et "Granulats assainissement" comptent respectivement 66 et 13 entreprises adhérentes.

Concernant la vidange des installations, la liste des entreprises agréées par la Préfecture du Lot et celles des départements limitrophes est mise à jour et diffusée dans le cadre de la charte.

• Finalisation d'une fiche d'aide aux choix à destination des usagers :

La fiche d'aide au choix d'une filière d'ANC à destination des usagers a été réalisée.



• Autres interventions :

Le SYDED a été sollicité pour la prise en compte de la problématique de l'ANC pour les études de faisabilité des projets d'assainissement collectif ainsi que la révision de zonages réglementaires d'assainissement (1 opération en cours de démarrage).

■ L'EXPERTISE AUPRÈS DES ACTEURS DE L'EAU EN GÉNÉRAL ET DE L'ANC EN PARTICULIER

Présence au groupe de travail national "Accompagnement des SPANC" dans le cadre du Plan d'Action National pour l'Assainissement Non Collectif (PANANC) sur la rédaction de fiches de situation et la formation des agents des SPANC.

Participation aux journées techniques ARSATESE, du 25 au 26 juin, avec la tenue d'un atelier dédié aux échanges entre animateurs des cellules départementales d'appui technique à l'ANC sur le bassin Adour-Garonne.

Participation aux Assises nationales de l'ANC du 14 au 15 octobre à Troyes en tant qu'intervenant technique :

- Atelier 3 – Le contrôle des installations : présentation des fiches de situation.

Organisation et participation à deux journées techniques de l'Association Régionale des Techniciens de l'Assainissement Non Collectif sur le bassin Adour-Garonne (ARTANC) sur les thèmes suivants :

- Tables rondes sur différents sujets : les chartes qualités en ANC, les installations d'ANC de capacité supérieure à 20 EH et le suivi in-situ des installations d'ANC ;
- Journée d'étude co-organisée avec le CNFPT Aquitaine : évolutions réglementaires et institutionnelles, présentation des études de situation pour la rédaction d'avis techniques lors du contrôle de bon fonctionnement des installations existantes.

■ LA COMMUNICATION ET LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

Le site Internet du SYDED regroupe les principales informations d'ordre général et d'organisation locale en matière d'ANC ainsi que les différentes fiches techniques, imprimés et listes d'entreprises adhérentes à la charte départementale à destination du grand public.

Le développement d'un espace internet dédié aux structures gestionnaires de SPANC adhérentes, à destination des élus et des services, a été poursuivi et enrichi afin de favoriser la transmission d'informations.

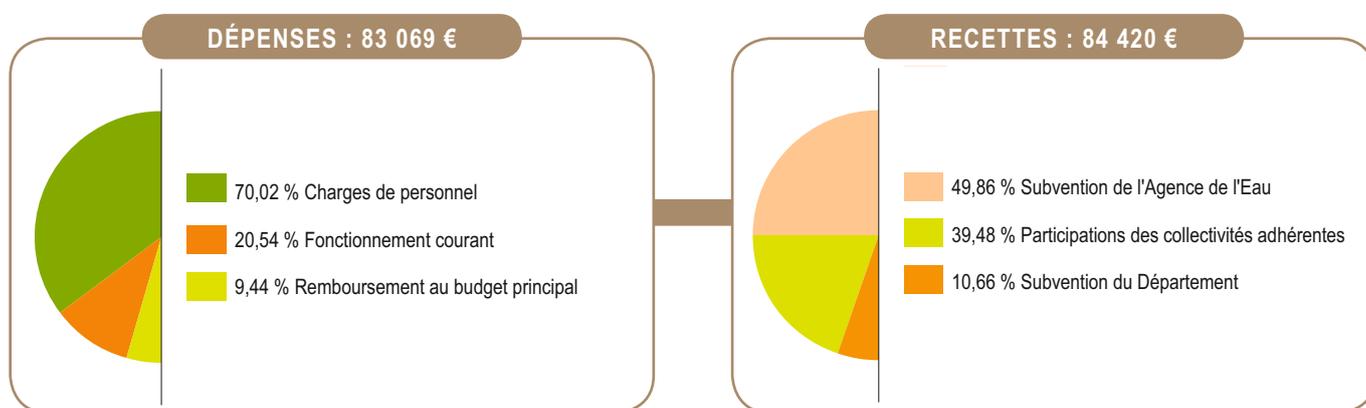
Sur l'année, un total de **11 000 fiches techniques et imprimés** divers (demandes d'installations...) ont été fournis aux différentes structures adhérentes.

PROJETS

Aide à la mise en application des nouvelles exigences réglementaires pour les installations d'ANC de plus de 20 EH : réfléchir à la mise en place de l'instruction des projets, comment assurer le suivi annuel de la conformité, coordination avec le Service Police de l'Eau (SPE)...

Actualisation de l'étude "SPANC de demain" au nouveau contexte issu de la loi NOTRe afin de le transmettre aux adhérents et de les accompagner au mieux.

FINANCEMENT



Tarifs 2015 :
Délibération : 2015-CS1-005

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Tarifs H.T.

Participation des SPANC à l'animation départementale		0,64 € / installation
Interventions ponctuelles (tarifs doublés si installation de capacité > 20 EH)	Diagnostic ou remplacement technicien	75 € / installation
Etudes particulières	Intervention technicien	500 € / jour 250 € / demi-journée
	Frais d'analyses	Tarif du laboratoire

En savoir **PLUS** sur le **SYDED**.

ACTIONS DE COMMUNICATION

POUR LES SCOLAIRES

Animations scolaires

Les interventions dans les classes de CM restent un des moyens privilégiés de sensibilisation des scolaires. Elles sont réalisées uniquement à la demande des enseignants.

Ces opérations de sensibilisation, dont les outils pédagogiques résultent d'une collaboration avec des conseillers pédagogiques et des enseignants volontaires, se font dans le cadre d'un partenariat avec l'Inspection académique du Lot.

Deux thématiques sont désormais proposées : les déchets et l'eau.



Animation déchets
→ 56 classes
(soit 1 220 élèves sensibilisés)



Animation eau
→ 48 classes
(soit 1 060 élèves sensibilisés)

Visites des bases de valorisation

Les informations apportées lors des interventions en classe sur le thème des déchets sont complétées de manière concrète par des visites des 3 centres de tri. Dans ce cadre, le SYDED prend en charge les frais de transport.

À cela, s'ajoutent des groupes de collégiens ou lycéens, mais aussi d'élus ou tout simplement de particuliers.

→ 80 visites (soit 1 900 visiteurs)



POUR LE GRAND PUBLIC

SYnergies : le journal d'information semestriel du SYDED (91 000 exemplaires)

Ce support d'information écrite du SYDED est diffusé dans tous les foyers du territoire. Les thématiques traitées cette année ont été :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire (janvier), avec un « Livret de recettes anti-gaspi », réalisé avec la participation du chef lotois Alexis Pelissou
- les déchetteries : des évolutions, des nouveautés et quelques précisions (juillet)



Valorisation des sites de baignade

Une campagne d'affichage a été réalisée pendant la saison estivale sur une partie des abri-bus du Lot pour faire connaître ce potentiel touristique naturel du département. Des outils ont aussi été créés pour accompagner l'opération Big Jump.

Promotion du tri et de la réduction des déchets " hors foyer "

Cette démarche de sensibilisation " éco-citoyenne " du public au-delà du cadre domestique répond à une réelle attente des associations et des collectivités lors de manifestations culturelles, sportives ou commerciales.

Le nombre de conventions de partenariat établies a connu une forte progression, amplifiée par les demandes provenant des référents "environnement" des communes. Le stock de matériel a été renforcé sur les 3 sites.

La fidélisation d'un grand nombre d'organisateur est la preuve de leur satisfaction vis-à-vis de ce dispositif.



Une nouvelle signalétique a été créée sur les couvercles des supports de sacs.



Participation à des manifestations publiques

Pour sensibiliser le public et/ou faire connaître ses activités, le SYDED a été présent sous différentes formes (stand / animation / jeux pédagogiques) sur toute une série de manifestations :

- Journée de l'environnement, le Montat
- Semaine Européenne du Développement Durable
- Célé' T, Figeac
- Foire agricole, Bétaille
- Festival Ecaussystème, Gignac
- City Raid Andros, Cahors
- Fête de la science, Puy-l'Evêque
- Journée sport/nature des collèges lotois, Catus
- Rugby Vacances, Souillac
- Foire expo, Figeac
- Semaine de la réduction des déchets



Fête de la science, Puy-l'Evêque

POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES RÉFÉRENTS ENVIRONNEMENT

Réunions d'information

Conformément à la demande du Président et dans le cadre du Programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, l'ensemble des communes a désigné un ou plusieurs référents "environnement" pour être un relais local du SYDED. Ces référents ont été réunis pour prendre connaissance des enjeux de leurs missions et des outils dont ils disposent pour les mener à bien. Ces réunions, organisées sur les 3 secteurs, ont été complétées par une visite des bases de valorisation et une formation pratique sur le compostage.



Divers outils d'information

Le Guide du référent contient une partie d'information générale sur le SYDED et la gestion des déchets sur le Lot, complétée par des fiches explicatives sur leur rôle et sur les diverses missions qui leur incombent.

Divers supports ont été créés pour les opérations mises en place pour accompagner l'intervention des référents sur le terrain : articles clé en main, affiches, dépliants, espace extranet.



Perspectives pour l'année 2016

- Réaliser une animation pédagogique sur le compostage.
- Accompagner le Programme Zéro Déchet, Zéro Gaspillage.
- Réaliser des actions pour marquer l'anniversaire des 20 ans du SYDED en 2016.
- Refonte du site internet : www.syded-lot.fr

PRÉVENTION DES RISQUES

SANTÉ – SÉCURITÉ

La prévention des risques touchant la santé et la sécurité des agents du SYDED est pilotée par le service des ressources humaines. À partir de l'analyse des situations de travail ainsi que de la réglementation, des moyens de maîtrise des risques sont mis en place.

Le CHSCT

Les membres du CHSCT se réunissent chaque trimestre sous la présidence de la Direction en compagnie des institutionnels (CARSAT, médecine professionnelle, inspection du travail) pour traiter des sujets en lien avec l'hygiène et la sécurité.

Cette année, le CHSCT a été amené à étudier les mesures à mettre en œuvre pour prévenir et faire face à toute situation de harcèlement. Cette démarche se poursuivra sur 2016 et aboutira à la diffusion d'une charte de prévention.

L'Évaluation des risques professionnels

L'ensemble des postes du SYDED fait l'objet depuis plusieurs années d'une analyse afin d'identifier les situations dangereuses et de mettre en place des actions de prévention visant à supprimer ou, à défaut, réduire les risques. Aussi, en cas de modifications intervenues dans l'organisation ou l'environnement de travail, les évaluations sont mises à jour.

Le plan d'actions sécurité

L'ensemble des actions de prévention est regroupé dans un plan d'action. Il s'agit de prévenir le risque d'accidents et de maladies professionnelles mais également d'améliorer les conditions de travail des agents. Toutes les actions sont priorisées afin de les mettre en œuvre selon l'importance du risque à éviter.

La mesure "phare" déployée en 2015 fut la mise en place, sur l'ensemble des quais des déchetteries du SYDED, de barrières de sécurité afin de prévenir le risque de chute.

La formation des agents

La formation dispensée aux agents sur la sécurité est une priorité. En plus de ses obligations légales, le SYDED a financé une part non négligeable de formations sur ses fonds.

ENVIRONNEMENT

L'année 2015 a été marquée par de nombreux contrôles réglementaires. En effet, les installations du SYDED ont fait l'objet de **26 contrôles réalisés** ou mandatés par les services de l'État (DREAL) pour s'assurer de l'adéquation entre les exigences environnementales et les activités.

Ces audits ont concerné la plupart des déchetteries soumises au régime ICPE de la déclaration contrôlée et la moitié des chaufferies, l'autre moitié des chaufferies sera contrôlée en 2016. Quelques non-conformités d'ordre documentaire ou structurel sans conséquence pour l'environnement ont été relevées (clôtures des lagunes, indicateurs de niveau de cuve à huile...). Un plan d'action est engagé pour traiter les points relevés. Aucune mise en demeure n'a été formulée à l'issue de ces inspections.

L'année 2015 a connu également **2 accidents environnementaux déclarés**. Il s'agit de deux feux de benne sur des déchetteries (Figeac et Limogne-en-Quercy). Dans ces 2 cas, l'intervention des pompiers n'était pas nécessaire. Les analyses des causes ont abouti à des accidents dus au vandalisme, d'où leurs signalements auprès de la gendarmerie. Aucune conséquence significative sur l'environnement ou les tiers n'a été observée.

Par ailleurs, **19 incidents mineurs** ont été recensés en 2015. Il s'agit principalement de déversement involontaire de produits en déchetterie ou de dégradations. Ces incidents ont été inscrits dans les registres environnementaux et ont tous été traités en interne. Aucune conséquence environnementale n'a été constatée.



Mesure de bruit
(déchetterie de Limogne)



Analyse des rejets aqueux
(Figeac)



Audit de conformité qualité
(déchetterie de Cahors)

Notes :

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



LEXIQUE

Agence de l'eau : établissement public de l'État qui a pour mission de réduire les pollutions et de protéger la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Arrêté d'autorisation de déversement : acte qui définit notamment les obligations de moyens et de résultats pour le déversement au réseau.

ARTANC : Association Régionale des Techniciens de l'Assainissement Non Collectif.

Autosurveillance : dispositions prises par l'exploitant pour surveiller le fonctionnement et les performances de son système d'assainissement (réseau et station).

Boues : résidus du traitement des eaux usées, constitués pour l'essentiel d'un mélange d'eau et de matières en suspension.

Boues activées : biomasse composée d'un mélange de micro-organismes responsables de l'épuration des eaux.

Boues pâteuses : boues qui ont une siccité (taux de matière sèche) comprise entre 10 et 25 %.

Cahier de vie d'un système d'assainissement : document qui reprend l'historique des différentes interventions, vérifications et mesures. Il reprend également les modalités d'exploitation et d'autosurveillance du système d'assainissement.

Charte : document qui formalise l'engagement volontaire des différents signataires.

Compostage : processus biologique de conversion et de valorisation des matières organiques en un produit stabilisé, hygiénisé semblable à un terreau.

Dépotage des boues : action de décharger des boues liquides transportées dans une citerne.

Épandage : pratique agricole qui vise à répandre sur une parcelle des fertilisants ou des amendements.

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Équivalent habitant (EH) : quantité de pollution journalière théorique produite par un habitant.

1 EH = 150 litres d'eaux usées = 60 grammes de Demande Biochimique en Oxygène au bout de 5 jours (DBO₅).

Filtres plantés de roseaux : filière de traitement des eaux usées qui met en jeu des micro-organismes fixés sur un massif filtrant constitué de gravier et de sable. Les roseaux créent des conditions de perméabilité et d'aération qui favorisent l'activité microbienne.

FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) : organe d'expression et d'échange des collectivités gestionnaires de services publics (dont l'assainissement collectif et non collectif), support technique et juridique pour la gestion des SPAC et des SPANC.

Lits de séchage de boues plantés de roseaux : ouvrage de déshydratation naturelle et de stockage des boues.

Maître d'ouvrage : propriétaire du système d'assainissement.

Manuel d'autosurveillance : document réglementaire établi par le maître d'ouvrage et décrivant les procédures de surveillance des ouvrages d'assainissement.

Micropolluants : substances susceptibles d'avoir une action toxique à faible dose.

Matières de vidange : résidus issus des dispositifs d'assainissement non collectif.

Mesure d'autosurveillance : prélèvements, analyses et mesures de débits réalisés en entrée et sortie de station d'épuration durant une période de 24 heures.

Plan d'épandage réglementaire : document de synthèse déposé en Préfecture qui décrit les conditions de mise en œuvre et de surveillance de la valorisation agricole des boues.

Réseau d'assainissement : système de canalisations qui assure la collecte et le transport des eaux usées domestiques jusqu'à la station d'épuration.

Réseau IDEAL (Information sur le Développement, l'Environnement et l'Aménagement Local) : association de collectivités locales ayant vocation d'animer l'échange de savoir-faire entre les collectivités adhérentes.

SATESE : Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux.

SPAC : Service Public d'Assainissement Collectif.

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Station de traitement des eaux usées (STEU) : installation de traitement des eaux usées qui permet de diminuer leur charge polluante pour les rendre compatibles avec le milieu naturel. Elle est constituée d'une succession d'ouvrages où l'eau est progressivement débarrassée de ses substances polluantes. La STEU rejette dans la nature une eau dépolluée, mais non potable.

Système d'assainissement : ensemble des ouvrages constituant le système de collecte et la station de traitement des eaux usées, et assurant l'évacuation des eaux usées traitées vers le milieu récepteur.

